

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 24 juillet 2020

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 24 juillet 2020 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant n°14 à la convention de délégation 2014-2020 et avenants n°12 et n°13 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.</b> Les avenants à cette convention définissent les objectifs pour les parcs public et privé sur le territoire de Le Mans Métropole ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements pour l'année 2020.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
2	<b>LE MANS - Divers groupes de 30 et 540 logements - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées et de sécurisation des logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 149 070 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation et de sécurisation des logements.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
3	<b>LE MANS - Square Blériot et résidence Gazonier - Participation de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux de CDC HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 35 361 € est accordée à CDC HABITAT dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
4	<b>LE MANS - rue du Bourg Bas - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de PODELIHA - secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 5 720 € est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
5	<b>ALLONNES - COULAINES - Participation financière de Le Mans métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 3 065 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
6	<b>ALLONNES - 17 rue Léo Delibes - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 803 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
7	<b>YVRE L'EVEQUE -18 avenue Guy Bouriat - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements sociaux propriété de PODELIHA - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 23 000 € est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
8	<p><b>LE MANS - Villaret tranches II et III - Acquisition en VEFA - MANCELLE D'HABITATION - Construction en secteur Diffus - Exercice 2020</b></p> <p>Des aides de 28 500 € de l'Etat et de 48 000 € de Le Mans Métropole, sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2020 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
9	<p><b>Le Mans - ZAC Pontlieue Vauguyon</b></p> <p><b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC Pontlieue-Vauguyon au Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 22 849 539,84 € HT.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 283 008,15 € dont l'intégralité a été versée.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
10	<p><b>Yvré-l'Evêque - Réaménagement du Centre bourg</b></p> <p><b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 du réaménagement du centre bourg à Yvré l'Evêque.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 789 370,78 € HT.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 255 523,74 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
11	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe</b></p> <p><b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 5 745 112 € HT.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé, soit 1 009 800 €, et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
12	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe II</b></p> <p><b>Compte rendu annuel au concédant</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC de la Pointe II à Sargé-Les-Le Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 059 0799 € HT.</p> <p>Le montant de la participation de Le Mans Métropole reste inchangé soit 649 000 € dont 590 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
13	<p><b>Ruaudin - ZAC du Grand Plessis</b></p> <p><b>Compte Rendu Annuel</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC du Grand Plessis à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 227 003,03 €. Le déficit, estimé à 1 200 303,03 €, en augmentation de 24 750 € par rapport au compte rendu annuel du 31 décembre 2018 suite à la revalorisation de la ligne "Etudes et prestations de service", sera couvert par un apport financier du budget principal de Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
14	<p><b>Saint-Saturnin - Lotissement Les Basses Grues - Rue Victor Duruy</b></p> <p><b>Compte Rendu Annuel</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2019 du lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy à Saint-Saturnin, opération réalisée en régie, par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 106 233,72 €.</p> <p>L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 5 634,25 €, en augmentation de + 21,97 € par rapport au CRA arrêté au 31/12/2018.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
15	<p><b>La Chapelle Saint Aubin - Coeur de Vie II - Compte rendu annuel au Concédant</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC Coeur de Vie II à la Chapelle Saint Aubin.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 6 735 336 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole est de 420 000 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
16	<p><b>Trangé - ZA de l'Etoile - Compte Rendu Annuel</b></p> <p><b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2019, de la ZA de l'Etoile à Trangé, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2019 est de 911 455,48 € HT sans changement par rapport au CRA au 31/12/2018. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 333 344,98 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
17	<p><b>Allonnes - ZAC du Vivier - Prorogation durée de convention de concession - Avenant n° 14</b></p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Vivier à Allonnes jusqu'au 20 juillet 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
18	<p><b>Rouillon - ZAC de la Mussotrie</b></p> <p><b>Prorogation durée de convention de concession</b></p> <p><b>Avenant n° 5</b></p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la Mussotrie à Rouillon jusqu'au 23 novembre 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
19	<p><b>Yvré l'Evêque - ZAC Halle de Brou/Renault Denis</b></p> <p><b>Remise d'ouvrage aménagements paysagers/mobilier urbain (tranche 2, îlots 5/5')</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, en tant qu'autorité concédante, le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des aménagements paysagers et mobilier urbain de l'îlot 5/5' de la deuxième tranche d'extension de la ZAC Halle de Brou/Renault Denis de Cénovia à la Ville d'Yvré l'Evêque.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
20	<p><b>Transport Public - Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public</b></p> <p>Le Mans Métropole pourrait faire appel à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour acquérir des fournitures ou des services dans le domaine des transports publics et de la mobilité. Cette adhésion est gratuite, cependant elle doit faire l'objet d'une convention. Cette délibération vise à autoriser le Président à signer la convention d'adhésion avec cette Centrale d'Achat.</p>	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
21	<b>Le Mans - Chemin de l'Etre des Prés - Acquisition à Monsieur et Madame MARIEZ</b> Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM se rend acquéreur auprès de Mme et M MARIEZ d'une bande de terrain issue des parcelles LM 301 et 126 situées chemin de l'Etre des Prés au Mans, d'une superficie de 29 m <sup>2</sup> et 27 m <sup>2</sup> pour un montant de 1 680 € auquel s'ajoutent 1 300 € d'indemnités destinées à prendre en charge certains travaux.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
22	<b>Le Mans - Tramway - Acquisition SCPI ALTIXIA Commerces</b> Suite à la réalisation de la 1ère ligne de tramway, LMM se rend acquéreur d'un terrain d'environ 15 m <sup>2</sup> appartenant à la SCPI ALTIXIA Commerces situé 272 avenue Georges Durand au Mans et cadastré IW 95, pour un montant de 675 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
23	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de Le Mans Métropole Habitat</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 944 et 946 pour une superficie totale de 140 m <sup>2</sup> auprès de Le Mans Métropole Habitat, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
24	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de Monsieur BRULE et Madame DELAHAYE</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 888 et 940 pour une superficie totale de 58m <sup>2</sup> , auprès de Monsieur BRULE et Madame DELAHAYE, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité de 1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
25	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès des Consorts FUGERAY</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée section IN n°954 pour une superficie de 58 m <sup>2</sup> , auprès des Consorts FUGERAY, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
26	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de la Fondation Cénomane</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée section IN 947 pour une superficie de 13 m <sup>2</sup> , auprès de la Fondation Cénomane, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
27	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de la Société LUSYAGDE</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 949 pour une superficie de 22 m <sup>2</sup> auprès de LUSYAGDE afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
28	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès des Consorts LEGUY/GORE/AVIAS</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 958 pour une superficie de 48 m <sup>2</sup> auprès des Consorts LEGUY/GORE/AVIAS, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
29	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de Madame Huguette GARNIER</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 942 pour une superficie de 43 m <sup>2</sup> , auprès de Mme GARNIER, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité de 1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
30	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès des Consorts DORVAL</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 952 pour une superficie de 49 m <sup>2</sup> , auprès des Consorts DORVAL, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
31	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de Monsieur Bernard FLANDRIN</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée section IN 956 pour une superficie de 48 m <sup>2</sup> auprès de M FLANDRIN afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
32	<b>Le Mans - Rue du Clos Saint Georges - Acquisition à l'Association Syndicale du Petit Saint Georges</b> LMM doit acquérir la rue du Clos Saint Georges au Mans, cadastrée section KZ 768 d'une superficie de 1 006 m <sup>2</sup> auprès de l'Association Syndicale du Petit Saint Georges, afin de l'intégrer au domaine public communautaire moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
33	<b>Le Mans - Rue Colin Thomas - Acquisition à MICOPRIM</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Colin Thomas au Mans, cadastrée MT 1156 et 1160 d'une superficie totale de 18 m <sup>2</sup> , auprès de la société MICOPRIM, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
34	<b>Le Mans - Impasse du Pâtis Saint Lazare - Acquisition aux copropriétaires du 182 rue de la Grande Maison</b> LMM doit acquérir une partie de l'impasse du Pâtis Saint Lazare au Mans, cadastrée section LV 315 pour une superficie de 211 m <sup>2</sup> auprès des copropriétaires du 182 rue de la Grande Maison afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
35	<b>Allonnes - Boulevard Nature - Acquisition Monsieur PAQUIER</b> Le Mans Métropole se rend acquéreur des parcelles cadastrées BL n°21 et BL n°22, pour des superficies respectives de 7 119 m <sup>2</sup> et 7 647 m <sup>2</sup> , situées « Les Basses Métairies » et « La Pièce de plus près », sur la commune d'Allonnes auprès de Monsieur PAQUIER, afin d'aménager le Boulevard Nature, pour un montant de 29 532 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
36	<b>Allonnes - Boulevard Nature - Acquisition aux consorts PAQUIER</b> LMM se rend acquéreur des parcelles cadastrées BL 23 BL 24 et BL 25 pour des superficies respectives de 5 351 m <sup>2</sup> , 3 978 m <sup>2</sup> et 2 446 m <sup>2</sup> situées aux lieudits : Le Pré de plus loin et Les Basses Métairies sur la commune d'Allonnes auprès des consorts PAQUIER afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant de 23 550 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
37	<b>Coulaines - Boulevard Nature - Acquisition à la commune de Coulaines</b> Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature sur la commune de Coulaines, LMM doit acquérir auprès de la commune de Coulaines, une partie des parcelles AH 49-70-68-66-47-64-450 pour un euro forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
38	<b>Arnage - Boulevard Nature - Acquisition à Monsieur et Madame COCHARD</b> LMM doit se rendre acquéreur d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE 432, située avenue Nationale sur la commune d'Arnage, d'une superficie de 83 m <sup>2</sup> auprès de Madame et Monsieur COCHARD, afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant de 830 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
39	<b>Mulsanne - Boulevard Nature Le Petit Etang - Acquisition CSE Le Mans de l'UES COVEA</b> Afin d'aménager le Boulevard Nature ,LMM se rend acquéreur auprès du CSE Le Mans de l'UES COVEA d'une bande de terrain issue de la parcelle AA 66 située au-lieu dit "Le Petit Etang" sur la commune de Mulsanne, d'une superficie d'environ 1 482 m <sup>2</sup> pour un montant de 7 410 €.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
40	<b>Ruaudin - ZAC des Hunaudières - Acquisition aux consorts CHOPLIN/PICOULEAU</b> LMM doit acquérir la parcelle cadastrée AP 251 pour une superficie de 14 379 m <sup>2</sup> auprès des consorts CHOPLIN/PICOULEAU, située dans la ZAC des Hunaudières au lieu-dit Le Camp à Ruaudin, pour une indemnité de 287 580 € nette de taxe.	Adopte	24 juillet 2020
41	<b>Aigné - Rue Macquère - Acquisition auprès de Monsieur et Madame GUILLOUX</b> Afin de réaménager la rue Maquère à Aigné, LMM doit acquérir auprès de M. et Mme Guilloux une bande de terrain d'une superficie de 30 m <sup>2</sup> , sur la parcelle cadastrée AC 54, pour une indemnité de 600 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
42	<b>Aigné - Rue de Maquère - Acquisition auprès de Monsieur Patrick BOULAY</b> LMM doit acquérir un terrain d'une superficie de 12 m <sup>2</sup> auprès de Monsieur Patrick BOULAY, afin de réaménager la rue de Maquère à Aigné, pour une indemnité de 240 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
43	<b>Aigné - Rue de Maquère - Acquisition auprès de Monsieur André BOULAY</b> LMM doit acquérir un terrain d'une superficie de 5 m <sup>2</sup> , auprès de Monsieur André BOULAY, afin de réaménager la rue de Maquère à Aigné, pour une indemnité de 100 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
44	<b>Saint Pavace - Passerelle Madeleine - Acquisition à la SCI R.M.</b> LMM doit acquérir des terrains d'une superficie totale de 37 349 m <sup>2</sup> à la SCI R.M., afin de réaliser une passerelle piétons - deux roues pour une indemnité de 119 516.80 €. Cette délibération annule et remplace la délibération du 10/01/2020.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
45	<b>Le Mans - Rue Ferdinand de Lesseps - Cession à Le Mans Métropole Habitat</b> LMM doit céder à LMM Habitat, les parcelles cadastrées HR 249 et 250, situées rue Ferdinand de Lesseps au Mans, pour une superficie totale de 1 475 m <sup>2</sup> , moyennant une indemnité de 88 500 €	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
46	<b>Le Mans - Rue Georges Carpentier - Cession à Monsieur STEF et Madame CHEVRIER</b> Après avoir constaté la désaffection et prononcé le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée KP 732 pour une surface d'environ 50 m <sup>2</sup> ; LMM cède une partie de la parcelle KP 732 à Monsieur STEF et Mme CHEVRIER futurs propriétaires de la parcelle enclavée KP 10	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
47	<b>Le Mans - Rue Maurice Trintignant - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'établissement à demeure d'un support sans ancrage pour conducteurs aériens d'électricité, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée section KR 89 située 9 rue Maurice Trintignant au Mans	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
48	<b>Le Mans - 9 rue Maurice Trintignant - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée KR 89 située 9 rue Maurice Trintignant au Mans.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020
49	<b>Allonnes - Le Broussil - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur les parcelles cadastrées BN 111 et 113 situées à "Le Broussil" à Allonnes. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	24 juillet 2020